

A la suite d'un accident d'abattage au village Nkolabona

Écroulé pour homicide involontaire

ANS
Oyem/Gabon

ERNEST Mvone Abaga, ressortissant équatoguinéen de 40 ans, exerçant comme abatteur d'arbres, vient d'être interpellé par la gendarmerie de la brigade-centre d'Oyem pour homicide involontaire sur la personne de Pierre Guiatin, Burkinabè, 41 ans, cultivateur de son état. Selon une source proche

du dossier, les faits se sont déroulés dans la journée du 14 avril dernier, dans le regroupement de villages Nkolabona, situé à 56 km du canton Ellelem. Ce jour-là, Ernest Mvone Abaga et le Burkinabè Pierre Guiatin se rendent dans un champ, situé à moins de 2 km de Nkolabona, pour y poursuivre des travaux d'abattage d'un champ entamés depuis une semaine. Lorsqu'ils arrivent sur les lieux, vers 9 heures, le

Burkinabè aurait manifesté l'envie de manger quelque chose. Il se serait alors dirigé vers le campement, qui se trouve à une centaine de mètres du lieu où se déroule l'abattage. Il y serait resté toute la journée, sans plus donner signe de vie. Vers 13 heures, son compagnon Mvone Abaga, resté seul pendant tout ce temps, aurait quitté la plantation et rentré au village. Il y aurait même vaqué paisiblement à ses occupations,

visiblement sans se soucier du sort de son accompagnateur du matin, ni dire quoi que ce soit aux autres personnes retrouvées au village. C'est donc à la nuit tombante, vers 19 heures, que les compatriotes de Pierre Guiatin commentent à s'inquiéter de l'absence prolongée d'un des leurs. Ils tentent de l'appeler sur son portable, en vain. Ils décident alors de se rendre au champ pour y effectuer des recherches.

Sur place, ils font sonner leur téléphone pour espérer localiser l'endroit où Guiatin pourrait se trouver. C'est par ce procédé qu'ils vont découvrir leur compatriote allongé à même le sol, la tête baignant dans du sang. Transporté nuitamment au Centre hospitalier régional d'Oyem, le blessé succombera le lendemain matin des suites de ses blessures. Au cours de l'enquête, les gendarmes de la brigade-centre d'Oyem décou-

vrent que le défunt Pierre Guiatin se trouvait dans le champ où se déroulaient les travaux d'abattage. Et qu'il était ce jour-là avec Ernest Mvone Abaga, rentré seul au village sans même informer de la disparition de son compagnon. Une attitude pour le moins troublante aux yeux des gendarmes qui l'ont interpellé et présenté devant le parquet d'Oyem, qui l'a placé en détention à la prison de la localité pour homicide involontaire.

Après son interpellation, le mardi 19 avril dernier

Doukaga Kassa, le trésorier de l'Assemblée nationale, en détention préventive

Styve Claudel ONDO
MINKO

Libreville/Gabon

C'EST en sortant de l'Assemblée nationale, le mardi 19 avril dernier, vers 17h30, que Jean-Pierre Doukaga Kassa, Gabonais de 48 ans, trésorier en exercice à l'Assemblée nationale, a été interpellé par les agents de la direction générale des Recherches (DGR), puis conduit dans les locaux de cette unité spécialisée de la gendarmerie nationale. Déferé une semaine plus tard devant le parquet de Libre-

ville, le natif de Tchibanga a été placé en détention préventive par un juge d'instruction. L'institution judiciaire poursuit le haut fonctionnaire pour "enlèvement de pièces comptables, archives ou autres papiers dans une administration par un dépositaire public". Mais aussi pour "tentative de détournement ou de soustraction des actes ou titres par un fonctionnaire dépositaire en cette qualité". Conformément aux articles 200 (crime) et 142 (délit) du Code de procédure pénale. Pour rappel, le samedi 30 mars, vers 19 heures, les

éléments de la DGR sont informés par un indic, que l'agent comptable mis en cause est en train d'embarquer plusieurs cartons dans son véhicule de marque Toyota Prado, immatriculé 151 P 117. L'automobile est aussitôt interceptée par des pandores, qui tiennent à découvrir le contenu des cartons. Le Prado est alors immobilisé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, au niveau du poste de police. La fouille du véhicule a lieu, le dimanche 31 mars 2016, en présence de Jean-Pierre Doukaga Kassa, du colonel T. P. du bureau mi-

litaire de l'Assemblée nationale et d'un autre agent du trésor de l'institution. 53 classeurs renfermant des pièces comptables liées aux activités bancaires de la trésorerie de l'institution parlementaire, de juillet 2006 à novembre 2015, sont mis à nu. Ainsi que des documents originaux frappés de l'entête de l'Assemblée nationale. Les documents considérés comme importants sont mis sous scellés, tandis que

le véhicule est immobilisé à la DGR. Lors de l'interrogatoire, le trésorier aurait déclaré qu'il a pour habitude d'emporter son compte de gestion à la maison. « *Le trésorier de l'Assemblée nationale et celui du Sénat sont régis par une loi. Nous avons une double tutelle. De ce fait, le trésorier de l'Assemblée nationale apprête le compte de gestion qui est soumis à la commission de vérification et d'apurement*

des comptes », aurait renchéri le mis en cause. A la question de savoir s'il bénéficiait d'une autorisation ponctuelle ou exceptionnelle de sa hiérarchie pour sortir son compte de gestion de l'institution, Jean-Pierre Doukaga Kassa aurait répondu par la négative, expliquant, toutefois, qu'il l'a fait « *pour mettre le compte de gestion en sécurité, afin de le miniaturiser et le transmettre à la Cour des comptes* ».

Incendie d'un magasin CKdo au PK 12 Une partie du bâtiment ravagée par les flammes

AEE
Libreville/Gabon

Hier matin, vers 6 heures, un feu à l'origine jusque-là inconnue, s'est déclenché sur le toit du magasin CKdo au carrefour du PK 12. Les sapeurs pompiers, arrivés sur les lieux, trois quarts d'heure après, n'ont pu empêcher les flammes de détruire une bonne partie de la structure et de la marchandise.



Photo : AEE

Les pompiers, malgré les difficultés rencontrées sur le terrain, ont réussi à circonscrire les flammes.



Photo : AEE

Les alentours du magasin étaient bondés de monde

UNE toiture complètement à refaire, des murs noircis par des flammes et une partie de la marchandise endommagée. C'est le triste bilan de l'incendie qui a ravagé, hier au petit matin, le magasin CKdo, sis au carrefour PK 12. Selon certains témoins, c'est vers 6 heures que les riverains, mitoyens du magasin, aperçoivent une épaisse fumée noire s'échapper de la toiture de celui-ci. En se rapprochant, ils remarquent que le toit est en feu. Et là, rapidement, ils alertent d'autres personnes et le gardien des lieux. L'enceinte du magasin est aussitôt pris d'assaut par de nombreux badauds. Pour prévenir tout dérapage et éviter des cas de

pillage possibles en de pareilles circonstances, les forces de police bouclent immédiatement les alentours du CKdo, en attendant l'arrivée des pompiers. Ces derniers vont tout de même réussir à limiter les dégâts, en anéantissant les flammes, après une rude bataille contre le feu. Mais, la vétusté de leur matériel de travail ne leur a pas facilité la tâche. « *Pour le moment, nous ne saurons dire exactement quelle est l'origine de cet incendie* », confie un soldat du feu. « *Ce que nous savons, ajoute-t-il, c'est que les dégâts matériels sont impor-*

tants. » Des propos que va confirmer d'ailleurs une caissière, estimant les pertes à plusieurs millions de francs. S'agissant de l'origine des flammes, chacun sur place allait de son commentaire. Certains avançaient l'hypothèse d'un court-circuit sur les installations électriques. D'autres, d'un éventuel sabotage. Dans tous les cas, seule l'enquête diligentée par les Forces de sécurité permettra d'éclaircir sur ce nouvel incendie d'un magasin CKdo, après, il y a quelques semaines déjà, de celui de Koula-Moutou.



**PROGRAMME OFFICIEL DE LA MANIFESTATION COMMEMORANT
LA FETE DU 1^{ER} MAI 2016**

LIEU : ESPLANADE DU SENAT

- 8 H 00 : Arrivée des Récipiendaires accompagnés de leurs encadreurs
- 8 H 10 : Arrivée des Agents du Ministère du Travail et de l'Emploi
- 8 H 20 : Mise en place terminée.
- 8 H 25 : Arrivée des Directeurs Généraux d'Administration Centrale, des Conseillers du Ministre.
- 8 H 30 : Arrivée des Responsables des Organisations Professionnelles des Travailleurs et d'Employeurs.
- 8 H 50 : Début de la première série de décoration (médailles de Bronze)
- 9 H 30 : Début de la deuxième série de décoration (médailles d'Argent)
- 9 H 45 : Arrivée de Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi
- 10 H 00 : Arrivée de Monsieur le Gouverneur de la Province de l'Estuaire.
- 10 H 05 : Arrivée de Madame le Maire de la Commune de Libreville.
- 10 H 15 : Arrivée du Corps Diplomatique
- 10 H 20 : Arrivée des Membres du Gouvernement
- 10 H 25 : Arrivée de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
- 10H30 : Exécution de l'Hymne National
- 10 H 10 : Début de la Cérémonie
- 10 H 50 : Début de la troisième série de décoration (médailles d'Or)
- 11 H 30 : Lecture du Manifeste des Travailleurs
- 11 H 40 : Mot de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
- 12 H 00 : Défilé
- 13H 00 : Visite des stands d'exposition
- 13h45 : Cocktail
- 14 h 15 : Fin de la manifestation